

RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00220  
Numéro SIREN : 478 342 579  
Nom ou dénomination : BEG INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 801

## BEG INGENIERIE

Société Anonyme  
au capital de 2 220 000 euros  
Siège social : 31 Rue Henri POINCARE  
CS 46215  
45062 ORLEANS CEDEX 2  
478 342 579 RCS ORLEANS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 JANVIER 2021

#### Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 2 070 155,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 070 155,40 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 500 000,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	3 570 155,40 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 2,20 euros par action	1 320 000,00 euros
Le solde	2 250 155,40 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 250 155,40 euros.	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense

doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 320 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2017 :

2 820 000,00 euros, soit 4,70 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 820 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2018 :

3 720 000,00 euros, soit 6,20 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 720 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2019 :

2 880 000,00 euros, soit 4,80 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 880 000,00 euros

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 janvier 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
Le Président du  
Conseil d'Administration



## **BEG INGENIERIE**

Société Anonyme  
au capital de 2 220 000 euros  
Siège social : 31 Rue Henri POINCARE  
CS 46215  
45062 ORLEANS CEDEX 2  
478 342 579 RCS ORLEANS

### **TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 janvier 2021**

#### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 41 814 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 12 962 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 août 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

#### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 2 070 155,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 070 155,40 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 500 000,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	3 570 155,40 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 2,20 euros par action	1 320 000,00 euros
Le solde	2 250 155,40 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 250 155,40 euros.	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 320 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2017 :

2 820 000,00 euros, soit 4,70 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 820 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2018 :

3 720 000,00 euros, soit 6,20 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 720 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2019 :

2 880 000,00 euros, soit 4,80 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 880 000,00 euros

### TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

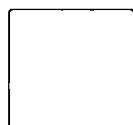
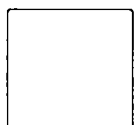
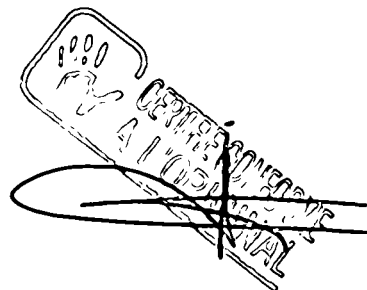


**BEG INGENIERIE SOCIAL**

Rue Henri Poincaré

45062 ORLEANS CEDEX

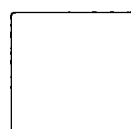
FRANCE



**Etats Comptables**  
31/08/2020



Bilan



# Bilan Actif

SEG INGENIERIE SOCIAL

Période du 01/09/19 au 31/08/20  
Edition du 27/11/20

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/08/2020	Net (N-1) 31/08/2019
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	822 232	332 412	489 820	568 479
Fonds commercial	1 234 235		1 234 235	1 234 235
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 056 466</b>	<b>332 412</b>	<b>1 724 054</b>	<b>1 802 713</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 110	8 110		
Autres immobilisations corporelles	2 942 502	373 554	2 568 949	145 288
Immobilisations en cours	170 194		170 194	537 576
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>3 120 806</b>	<b>381 663</b>	<b>2 739 143</b>	<b>682 863</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	4 831 636	1 636 337	3 195 298	1 177 112
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	176 187		176 187	117 413
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>5 007 823</b>	<b>1 636 337</b>	<b>3 371 485</b>	<b>1 294 524</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>10 185 095</b>	<b>2 350 413</b>	<b>7 834 682</b>	<b>3 780 101</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens	3 464 220	313 398	3 150 822	2 014 660
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>3 464 220</b>	<b>313 398</b>	<b>3 150 822</b>	<b>2 014 660</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 707 616		1 707 616	1 929 138
Créances clients et comptes rattachés	24 272 787	1 066 300	23 206 486	21 714 470
Autres créances	16 170 264	698 657	15 471 607	22 475 550
Impôts différés actifs				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>42 150 667</b>	<b>1 764 957</b>	<b>40 385 710</b>	<b>46 119 157</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	16 339 635	33 918	16 305 717	22 967 832
Disponibilités	11 440 699		11 440 699	9 168 165
Charges constatées d'avance	233 173		233 173	293 115
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>28 013 507</b>	<b>33 918</b>	<b>27 979 589</b>	<b>32 429 112</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>73 628 394</b>	<b>2 112 273</b>	<b>71 516 120</b>	<b>80 562 929</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	386 517		386 517	301 543
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>84 200 006</b>	<b>4 462 686</b>	<b>79 737 320</b>	<b>84 644 574</b>

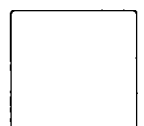
# Bilan Passif

3EG INGENIERIE SOCIAL

Période du 01/09/19 au 31/08/20  
Edition du 27/11/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/08/2020	Net (N-1) 31/08/2019
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 2 220 000	2 220 000	2 220 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	33 315	33 315
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	222 000	222 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 720 304	587 773
Report à nouveau	1 500 000	1 459 569
Résultat de l'exercice	2 070 155	4 052 962
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>7 765 775</b>	<b>8 575 619</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	2 214	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 767 989</b>	<b>8 575 619</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>		
<b>Avances conditionnées</b>		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	1 856 252	1 072 560
<b>Provisions pour charges</b>	1 508 376	1 540 117
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 364 628</b>	<b>2 612 677</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 995 835	419 492
Emprunts et dettes financières divers	684 655	0
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>12 680 490</b>	<b>419 492</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 264 099	27 236 870
Dettes fiscales et sociales	7 625 806	7 237 024
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 775	2 404
Autres dettes	1 217 318	1 159 166
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>47 112 998</b>	<b>35 635 464</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	8 811 215	37 373 335
<b>DETTES</b>	<b>68 604 703</b>	<b>73 428 291</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>		27 987
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>79 737 320</b>	<b>84 644 574</b>

# Compte de Résultat



# Compte de Résultat (Première Partie)

SEG INGENIERIE SOCIAL

Période du 01/09/19 au 31/08/20  
Edition du 27/11/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/08/2020	Net (N-1) 31/08/2019
Revenus locatifs				
Activités clés en main	112 230 856		112 230 856	62 328 376
Prestations de services M.O.E.	5 338 240	371 636	5 709 876	7 139 622
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>117 569 096</b>	<b>371 636</b>	<b>117 940 732</b>	<b>69 467 997</b>
Production stockée			1 129 477	1 232 274
Production immobilisée			148 987	297 438
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 823 955	1 647 003
Autres produits			28 074	189
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>121 071 225</b>	<b>72 644 901</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			102 074 488	56 275 712
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>102 074 488</b>	<b>56 275 712</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			651 095	615 172
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			5 935 457	5 991 219
Charges sociales			3 331 492	2 818 684
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>9 266 950</b>	<b>8 809 902</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			350 740	149 941
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 256 238	788 135
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 424 504	684 249
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>3 031 482</b>	<b>1 622 326</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			28 103	25 964
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>115 052 119</b>	<b>67 349 076</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>6 019 106</b>	<b>5 295 825</b>

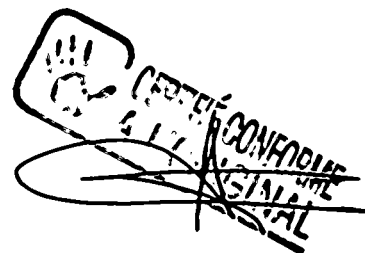
# Compte de Résultat (Seconde Partie)

SEG INGENIERIE SOCIAL

Période du 01/09/19 au 31/08/20  
Edition du 27/11/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/08/2020	Net (N-1) 31/08/2019
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 019 106</b>	<b>5 295 825</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	108 668	888 547
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	282	114
Reprises sur provisions et transferts de charges	301 543	334 675
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	47 693	68 122
	<u>458 186</u>	<u>1 291 458</u>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 073 864	301 543
Intérêts et charges assimilées	646 821	21
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<u>1 720 685</u>	<u>301 564</u>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 262 499)</b>	<b>989 894</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 756 608</b>	<b>6 285 719</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		458
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		<u>458</u>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 651	137 766
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	69 666	51 949
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 214	
	<u>109 532</u>	<u>189 715</u>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(109 532)</b>	<b>(189 257)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	718 687	478 848
Impôts sur les bénéfices	1 858 234	1 564 652
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>121 529 411</b>	<b>73 936 817</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>119 459 256</b>	<b>69 883 855</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>2 070 155</b>	<b>4 052 962</b>

SA BEG INGENIERIE SOCIAL  
31 RUE HENRI POINCARE  
CS 46215  
45062 ORLEANS CEDEX 02  
SIRET 478 342 579 00032



ANNEXE EXERCICE 2019/2020

## **ANNEXE**

---

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 79.737.319,63 Euros, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 121.529.411,22 Euros, et dégageant un résultat de (+) 2.070.155,40 Euros.

L'exercice de BEG Ingénierie S.A. a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les tableaux fiscaux 2054-2055-2056-2057 font partie intégrante de l'annexe.

INFORMATIONS DANS L'ANNEXE  
(définies par la loi du 30 Avril 1983)

Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine,
- de la situation financière,
- des résultats de l'entreprise.

\_\_\_\_\_

Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Nous n'avons pas dérogé à l'application de prescriptions comptables.

\_\_\_\_\_

Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

\_\_\_\_\_

Motifs de la reprise exceptionnelle d'amortissements.

Nous n'avons pas procédé, durant cet exercice, à la reprise exceptionnelle d'amortissements.

\_\_\_\_\_

Indications des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif / Actif, ainsi que les comptes de provisions dont le détail est annexé aux comptes annuels.

\_\_\_\_\_

Commentaires sur les éléments constitutifs

<u>Frais d'établissement</u>	Valeurs
Frais de constitution	Néant
Frais de premier établissement	Néant
Frais d'augmentation capital	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>NEANT</b>

Frais de recherche

Nous n'avons immobilisé aucun frais de recherche au cours de cet exercice.

**Fonds commercial**

- Eléments achetés : 734.234,59 Euros
- Eléments réévalués : NEANT
- Eléments reçus en apport : 500.000,00 Euros

Le fonds commercial, étant protégé juridiquement, n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

**Commentaires sur la dérogation d'amortissement des frais de recherche sur une durée maximale de 5 ans.**

SANS OBJET

**Indication des modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunt.**

Nous n'avons pas de primes de remboursement d'emprunt à amortir.

**Explications sur les produits et les charges imputables à un autre exercice :**

- Charges constatées d'avance
- Produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable révisé.

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	233 K€		
<b>Total</b>	<b>293 K€</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance « Clés en main »	8.134 K€		
Produits constatés d'avance « MOE France »	664 K€		
Produits constatés d'avance « MOE Export »	13 K€		
<b>Total</b>	<b>8.811 K€</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

Explications sur les charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et créances.

Les charges à payer et produits à recevoir ont été rattachés aux postes de dettes et créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

	Montant
Fournisseurs – Factures non parvenues	179 K€
Fournisseurs – FNP STT CEM terminés	79 K€
Assurances MO & CEM à payer	618 K€
Assurances diverses à payer	- K€
Clients – Avoirs à établir	120 K€
Dettes provisionnées pour congés à payer	829 K€
Dettes provisionnées pour réduction du temps de travail	17 K€
Dettes provisionnées pour participation des salariés	564 K€
Personnels – Autres charges à payer	- K€
Primes à payer	383 K€
Intéressement à payer	356 K€
Notes de frais à payer	59 K€
Organismes sociaux à payer	113 K€
Charges sociales et fiscales sur congés payés	394 K€
Charges sociales et fiscales sur réduction temps de travail	8 K€
Charges sociales et fiscales sur primes à payer	182 K€
Suc. Maroc – Impôts & taxes à payer	10 K€
Autres charges fiscales à payer	10 K€
Taxe d'apprentissage à payer	7 K€
Taxe formation continue à payer	9 K€
Taxe effort construction à payer	44 K€
CFE à payer	15 K€
CVAE à payer	178 K€
Taxe véhicule à payer	11 K€
Organic à payer	58 K€
Taxes diverses à payer	5 K€
Intérêts courus/emprunts Ets de crédit	16 K€
<b>Total Charges à payer</b>	<b>4.264 K€</b>

	Montant
Clients – Factures à établir	3.204 K€
Clients Export – Factures à établir	48 K€
Fournisseurs – Avoirs à établir	17 K€
AAR – Travaux CEM terminés	692 K€
Intérêts courus à recevoir	16 K€
<b>Total Produits à recevoir</b>	<b>3.976 K€</b>

Eléments significatifs non prévus aux points A à J.

Impact de la crise sanitaire liée à la crise du COVID 19

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la suite du confinement sur la période Mars 2020 à Mai 2020, BEG Ingénierie a constaté certains décalages dans l'avancement et la livraison de ses opérations, elle a donc procédé aux actes de gestion suivants pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur ses comptes, à savoir :

- Mise en place de prêts garantis par l'Etat à hauteur de 8.000 000 € (avec une garantie de l'état de 90 %),
- Réduction des frais de personnel avec le gel partiel des recrutements,
- Recours à l'activité partielle, mise en œuvre des solutions de garde d'enfants et d'arrêts de travail pour collaborateurs vulnérables.

ANNEXE DEFINIE PAR LE DECRET COMPTABLE N83-1020 du 29.11.1983  
POINTS DE L'ANNEXE CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions légales du code du commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous appliquons le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014, homologué par arrêté ministériel du 08/09/2014, relatif au traitement comptable des contrats à long terme. Ce règlement a notamment pour effet de préciser les conditions dans lesquelles la méthode à l'avancement (dans laquelle le chiffre d'affaires et le résultat sont dégagés à l'avancement) peut être utilisée.

Comptabilisation à l'avancement

• Opérations en cours.:

Les méthodes de comptabilisation mises en œuvre en application des principes doivent conduire, lors d'un arrêté comptable :

- ✓ à comptabiliser toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat à la date d'arrêté,
- ✓ à porter en stocks, travaux en cours ou comptes de régularisation, les charges qui ne correspondent pas à l'avancement et qui sont donc rattachables à une activité future (notamment achats livrés qui ne sont ni consommés ni mis en œuvre, facturations de sous-traitants qui correspondent à des travaux restant à réaliser...),
- ✓ à comptabiliser en chiffre d'affaires, les produits contractuels, puis à les régulariser, le cas échéant, à la hausse comme à la baisse. Cette régularisation a pour objet de comptabiliser un niveau de produit permettant, après déduction des charges ayant concouru à l'exécution du contrat, la constatation de la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement.

• Opérations terminées.:

L'article N° 38-2 du C.G.I. précise la comptabilisation des opérations pour lesquelles une réception complète ou partielle (avec ou sans réserve) ou une mise à la disposition du maître de l'ouvrage est réalisée. Pour ces opérations, l'ensemble des produits doit être rattaché au bénéfice imposable de l'exercice clos constatant la réception ou la mise à disposition. En contrepartie de ces produits comptabilisés, la société doit prendre en compte la totalité des coûts. Pour les coûts non engagés à la clôture, une provision pour charge doit être constituée. A la clôture du 31 août 2020 il a été constaté des avoirs à recevoir pour un montant de 692 K€.

Précisions concernant la comptabilisation des opérations déficitaires

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement sous forme de provision pour risques.

Au titre de l'exercice, il est comptabilisé une provision de 829 K€.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- A l'origine :

Lors du traité d'apport intervenu le 27 janvier 2005, la société BEG Ingénierie est devenue propriétaire d'un fonds de commerce évalué à 500 K€ et comprenant les éléments suivants :

- ✓ La clientèle et l'achalandage y attachés,
- ✓ Le droit de se dire successeur pour la branche d'activité apportée
- ✓ Les procédés, tournemain, secrets de fabrique, savoir-faire.

- Au cours des exercices antérieurs :

Suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de DHM Ingénierie, un fonds de commerce a été comptabilisé pour la somme de 734 K€.

La valorisation du fonds de commerce à la clôture de l'exercice ne nécessite pas de provision.

Les autres éléments incorporels constitués de logiciels et licences informatiques sont amortis sur une durée de 12 mois prorata temporis.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'ont pas été immobilisés.

Les taux d'amortissements les plus usuels sont :

- |                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| • Matériel et outillage              | Linéaire 5 ans      |
| • Matériel de bureau et informatique | Dégressif 3 à 5 ans |
| • Mobilier                           | Linéaire 5 à 10 ans |
| • Agencements                        | Linéaire 9 ans      |

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société a acquis, ou souscrit au cours de l'exercice :

- 50,00 % des titres de la société Faber Holding pour un montant de 250 K€ auquel s'ajoutent des frais d'acquisition à hauteur de 8 K€,
- 30,00 % des titres de la société Fleurim,
- 0,01 % des titres de la société Atic Group,
- 50,00 % des titres de la société Cubic 33-BEG pour un montant de 2.160 K€ auquel s'ajoutent des frais d'acquisition à hauteur de 70 K€,
- 50,00 % des titres de la société Transparent Building Solution pour un montant de 240 K€

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'évaluation des titres de participation des filiales est effectuée en appliquant la méthode retenue par le Groupe qui tient compte non seulement de la quote-part de situation nette mais également des perspectives de rentabilité affectées d'un coefficient.

En application de cette méthode, une provision a été constituée à la clôture sur les titres pour un montant de 647 K€ portant ainsi la dépréciation des titres à 1.636 K€.

### IMMOBILISATIONS EN COURS

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 170 K€ pour le développement d'un concept innovant de production frigorifique.

**STOCKS**

En Ingénierie, le stock d'études comprend le prix de revient des affaires qui déboucheront sur la signature d'un contrat maîtrise d'œuvre ou Clés en main et pour lesquelles aucune facturation n'a été établie.

Etudes stockées :

✓ Etudes stockées	3.464 K€
✓ Provision pour dépréciation	(-) 313 K€
<b>Solde</b>	<b>3.151 K€</b>

**CREANCES**

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

<u>Etat des créances</u>	<u>A un an au plus</u>	<u>A plus d'un an</u>
<u>De l'actif immobilisé</u>		
Dépôts & cautionnements versés	- K€	176 K€
<u>De l'actif circulant</u>		
Clients douteux ou litigieux		1.108 K€
Autres créances clients	21.689 K€	1.475 K€
Personnel & comptes rattachés	7 K€	
Sécurité sociale & autres organismes	1 K€	
Impôts sur les sociétés	36 K€	
Taxe sur la valeur ajoutée	6.303 K€	826 K€
Autres impôts et taxes	132 K€	
Groupes et associés	123 K€	8.033 K€
Créditeurs divers	710 K€	
Charges constatées d'avance	1.668 K€	
<b>Total</b>	<b>30.669 K€</b>	<b>11.618 €</b>

**PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

	<u>Produits exceptionnels</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>
Produits de cession d'éléments d'actif	- K€	
Indemnisation suite à départ de salariés		38 K€
VNC des éléments d'actifs cédés		7 K€
VNC des éléments financiers cédés		63 K€
Amortissements dérogatoires		2 k€
<b>Total</b>	<b>- K€</b>	<b>110 K€</b>

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégorie en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.

Les méthodes utilisées le sont dans le cadre du droit comptable et fiscal.  
Les renseignements figurent dans les tableaux fiscaux 2055 et 2056.

✓ Provision pour stocks :

En France, la provision, d'un montant de 313 K€, a été calculée en appliquant un taux de 16,21 % sur la valeur du stock au 31 août 2020. Ce pourcentage est établi en fonction d'une analyse statistique sur 3 ans.

✓ Provision pour SAV :

La provision pour SAV correspond à la valorisation des heures à passer sur les chantiers terminés. Le montant calculé, soit 152 K€ plafonné à 113 K€ contre 86 K€ l'année dernière, a été déterminé en appliquant un taux de 0,128 % sur le chiffre d'affaire. Ce pourcentage est établi en fonction d'une analyse statistique des coûts du service SAV sur 3 ans.

✓ Engagements pris en matière des I.F.C. (Indemnités de Fin de Carrière) :

Les droits acquis au titre des indemnités de départ en retraite pour le personnel présent à la clôture de l'exercice sont calculés selon la méthode rétrospective.

Les droits ainsi acquis vont être pondérés par la probabilité de présence dans l'entreprise de chaque salarié au moment de son départ en retraite. Cette probabilité est liée à la mortalité qui peut affecter le salarié jusqu'à son départ en retraite, ainsi que parfois à un taux de « turn-over » constaté dans l'entreprise.

On obtient ainsi la valeur probable de l'engagement.

Enfin, pour tenir compte du fait que les départs ne sont pas immédiats, on va actualiser la valeur probable.

En effet, pour disposer de la somme correspondant à la valeur probable de l'engagement au moment du départ en retraite, il faut provisionner une somme inférieure, la différence étant apportée par les produits financiers fixés par le taux d'actualisation retenu (plus le taux sera élevé, plus faible sera la somme nécessaire).

Au 31 août 2019 la valeur probable de l'engagement est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

Age de départ	65 ans
Taux d'actualisation	0,8 %
Taux d'inflation	1 %
Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation)	0,5 % (NC) et 1 % (C)
Taux de charges	47,50 %

Ainsi calculée, la valeur probable de l'engagement, charges sociales comprises, s'élève au 31 août 2020 à 1.594 K€.

Pour financer son I.F.C., BEG Ingénierie a retenu deux méthodes :

- l'une par constitution d'une provision dans ses comptes,
  - l'autre par versement à un organisme externe spécialisé dans la gestion.
- pour les montants indiqués dans le tableau de synthèse ci-après.

Valeur probable de l'engagement	Versement ou remboursement au cours de l'exercice	Valorisation des versements antérieurs	Provision IFC
1.594 K€	- K€	132 K€	1.462 K€

✓ Provision pour médailles du travail

Une provision pour médailles du travail a été constituée, conformément à la recommandation du CNC 2003 R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003, qui a explicitement placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs. Cette provision s'élève à 46 K€ pour cet exercice.

✓ Provision pour franchises sinistres:

Chacun des litiges connus, dans lesquels BEG Ingénierie est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, les provisions jugées nécessaires ont été évaluées avec les conseillers juridiques de la société et sont destinées à couvrir de façon prudente les risques estimés ainsi que les frais et charges afférents. Les provisions pour franchises sinistres sont actualisées selon le règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000.

La provision pour franchises sinistres construction d'un montant de 528 K€ correspond à l'estimation des risques et frais après déduction de nos couvertures assurances.

✓ Reprise des provisions :

En application du règlement C.R.C. 2000-06, les reprises de provisions s'analysent de la façon suivante selon qu'elles résultent d'un paiement ou d'une disparition de l'objet de la provision.

	Utilisées	Non utilisées
Reprises de provisions sur éléments :		
- exploitation	1.184 K€	509 K€
- financiers	303 K€	- K€
- exceptionnels	- K€	- K€

Circonstances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau fiscal 2054.

Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion.

Au cours de l'exercice il a été comptabilisé un écart de conversion actif de 386 K€. En application des règles comptables, cet écart de conversion a fait l'objet d'une provision pour risque du même montant.

Méthodes utilisées en cas de réévaluation pour le calcul des valeurs retenues / traitement fiscal de l'écart de réévaluation.

Nous n'avons pas eu à connaître ce problème.

Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part, les créances à un an au plus et, d'autre part, les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

Les créances et les dettes classées par échéance sont reprises dans le tableau fiscal 2057.

Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

NEANT

Montant des engagements financiers donnés :

Au 31 août 2020, les garanties données s'élèvent à 32.465 K€

Les garanties données correspondent à l'engagement de BEG Ingénierie envers les organismes financiers qui se sont portés cautions de BEG Ingénierie :

- Au profit des clients en garantie du versement des acomptes à la signature du contrat, de la bonne exécution de marchés de travaux et en contrepartie de retenues de garanties,
- Au profit de sous-traitants pour le paiement des sommes dues dans le cadre de marchés de travaux.



Engagements reçus	Montant
<p><u>Engagements divers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prêt garanti par l'état COVID 19</li> </ul> <p>➤ Engagement reçu correspondant à la garantie de l'état sur le PGE de 8.000 K€. La garantie est de 90 %</p>	7.200 K€

Prêts et avances de trésorerie accordés à des filiales et entreprises liées (Hors calcul des intérêts)	Montant
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avance GIID Holding</li> <li>▪ Avance SRIG Ingénieurs Conseils</li> <li>▪ Avance BEG Ingénierie Sénégal</li> <li>▪ Avance BEG Ingénierie Maroc</li> </ul>	7.142 K€ 110 K€ 174 K€ 365 K€
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BEG Succursale Maroc Avance à BEG Ingénierie Maroc</li> </ul>	333 K€
<b>Total</b>	<b>8.124 K€</b>

Indication de la différence, pour les biens fongibles de l'actif circulant, entre l'évaluation figurant au bilan et celle résultant du prix du marché. NEANT

Liste des filiales et participations, avec pour chacune d'elles, l'indication de la part du capital détenu, du montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice clos.

	Capital social (€uros)	% Capital détenu	Total capitaux propres (€uros)	Résultat dernier exercice (€uros)
<u>Filiales et Participations</u>				
SRIG Ingénieurs Conseils (France)	(+) 40.600	95,47 %	(-) 141.305	(-) 118.420
AAG (France)	(+) 4.000	68,00 %	(+) 3.491	(-) 3.233
CEBI 45 (France)	(+) 100.000	24,50 %	(+) 188.799	(+) 28.279
KLEVANNES (France)	(+) 15.000	0,07 %	(1) (+) 342.422	(1) (+) 327.422
TAUBENHIM (France)	(+) 1.000	0,10 %	(1) (-) 11.633	(1) (-) 12.633
MATZIM (France)	(+) 1.000	0,10 %	(+) 966	(-) 34
URSIMMO (France)	(+) 1.000	0,10 %	NC	NC
RESLOG (France)	(+) 1.000	0,10 %	NC	NC
LOGMATZ (France)	(+) 1.000	0,10 %	NC	NC
FLEURIM (France)	(+) 1.000	30,00 %	(-) 1.433	(-) 2.433
ATIC GROUP (France)	(+) 10.000	0,03 %	NC	NC
OPENBOX CoDesign&Build (France)	(+) 200.000	40,63 %	(+) 1.520.195	(+) 408.746
FABER Holding (France)	(+) 70.000	100,00 %	(+) 15.844	(-) 43.310
BEG Ingénierie Italia (Italie)	(+) 41.000	95,00 %	(+) 746.149	(+) 300.528
BEG Ingénierie Polska (Pologne)	(+) 14.316	95,00 %	(+) 420.758	(-) 110.609
BEG Ingénierie.Rus (Russie)	(+) 78.620	95,00 %	(1) (-) 155.927	(1) (-) 198.430
BEG Ingénierie Romania (Roumanie)	(+) 38.099	95,00 %	(1) (+) 222.973	(1) (+) 39.449
BEG Ingénierie Ukraine T.O.B. (Ukraine)	(+) 8.695	60,00 %	(1) (-) 131.870	(1) (-) 79.805
BEG Ingénierie Maroc (Maroc)	(+) 277.463	95,00 %	(-) 1.111.854	(-) 156.756
BEG Tanger (Maroc)	(+) 9.300	90,00 %	(+) 155.117	(-) 59.257
BEG Ingénierie Sénégal (Sénégal)	(+) 9.909	65,00 %	(1) (-) 151.258	(1) (-) 28.276
CB2S (Sénégal)	(+) 15.245	20,00 %	NC	NC
Obtima Beg Ingénierie (Côte d'Ivoire)	(+) 15.245	70,00 %	(1) (-) 131.668	(1) (-) 44.579
CUBIC 33-BEG (Espagne)	(+) 900.000	50,00 %	NC	NC
Transparent Building Solutions (Espagne)	(+) 100.023	50,00 %	NC	NC

(1) Situation intermédiaire du 31/08/2020

Nombre et valeur nominale des actions ou parts sociales composant le capital social.

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	600.000	3,70 €
2. Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées ou annulées pendant l'exercice		
4. Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	600.000	3.70 €

Parts bénéficiaires avec indication de leur nombre et de leur valeur : NEANT

Identité de toute société établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société sont inclus.

GROUPE BEG  
Société par Actions Simplifiée  
N° Siret : 839 745 635 00020

Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées.

(en milliers d'Euros)	Montant concernant les entreprises liées
- Immobilisations financières	616
- Créances	16.678
- Dettes	1.569
- Charges financières	626
- Produits financiers	105

Montant des avances et crédits aux dirigeants sociaux.

Avances aux dirigeants

- Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants : NEANT
- Cautions consenties : NEANT
- Remboursements effectués au cours de l'exercice : NEANT

Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Au titre des honoraires du commissaire aux comptes une charge de 49 K€ a été enregistrée dans les comptes de la société.

ANNEXE DEFINIE PAR LE DECRET COMPTABLE N83-1020 du 29.11.1983  
POINTS DE L'ANNEXE CONCERNANT LES PERSONNES MORALES QUI DEPASSENT A LA CLOTURE DE  
L'EXERCICE, DEUX DES TROIS LIMITES SUIVANTES :  
TOTAL DU BILAN (2.000.000) – MONTANT DU C.A. H.T. (4.000.000) – SALARIES (50)

Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie.

Rémunérations allouées aux dirigeants	Montant (€uros)
1. des organes d'administration	Néant
2. des organes de direction	Néant
3. des organes de surveillance	Néant

Obligations convertibles avec indication par catégorie de leur nombre : NEANT

Impôts sur les résultats :

- Résultat France + Succursales Algérie et Maroc :

Les résultats et les impôts se répartissent de la façon suivante :

	Résultat comptable après IS	Charges d'I.S.
France	(+) 2.090 K€	1.858 K€
Succursale Algérie	(-) 17 K€	- K€
Succursale Maroc	(-) 3 K€	- K€
Total	(+) 2.070 K€	1.858 K€

- Résultat France :

Le bénéfice comptable s'élève à (+) 2.070 K€. Après réintégration pour un montant de 5.659 K€ et déduction de 1.736 K€, le bénéfice fiscal est de 5.993 K€.

La SA BEG Ingénierie fait partie du Groupe Fiscal (article 223 A à U du code général des impôts) constitué par les sociétés :

- SAS GROUPE BEG, Société mère, (Siret 839 745 635 00020)
- SAS GIID Holding (Siret 798 900 817 00023)
- SAS G.I.I.D. (Siret 480 819 796 00016)
- SARL A.A.G. (Siret 478 068 273 00026)
- SAS SRIG Ingénieurs Conseils (Siret 328 788948 00029)
- SAS HAGUENIM (Siret 800 061 350 00016)

La convention d'intégration fiscale conclue entre GIID Holding et BEG Ingénierie prévoit que la société contribue à l'impôt du groupe à raison de son résultat dans les mêmes conditions que celles qui auraient été applicables en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments avec indication de la méthode utilisée.

En Euros	Résultat France	Résultat Succursales
1. Résultat courant	(+) 4.776.416	(-) 19.808
2. Résultat exceptionnel	(-) 109.532	-
3. Participation des salariés	(-) 718.687	-
4. Résultat comptable	(+) 3.948.197	(-) 19.808
5. Impôts sur les sociétés	(-) 1.857.883	(-) 351
6. Résultat net	(+) 2.090.314	(-) 20.159

Ventilation du montant net de chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (possibilité d'omission en cas de préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, dans ce cas, information de caractère complet dans l'annexe).

Par secteur d'activité (en milliers d'Euros)

1. Ventes	-
2. Production vendue	-
3. Prestations de services	5.710
4. Travaux immobiliers	112.231
TOTAL	117.941

Par marché géographique (en milliers d'Euros)

1. France	117.569
2. Etranger	372
TOTAL	117.941

Ventilation par catégorie, de l'effectif moyen :

	Personnel salarié
1. Cadres et assimilés	65
2. V.R.P.	
3. Ouvriers et employés	31
TOTAL	96

## LES TABLEAUX FISCAUX

Designation de l'entreprise : <b>BEG INGENIERIE SOCIAL</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
							Constitutives à une réduction pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
						1	2		3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 012 571	KE		KF	43 895
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre		[ Dont Composants L9 ]		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[ Dont Composants M1 ]		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[ Dont Composants M2 ]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3 ]		KS	8 110	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	114 445	KW		KX	2 256 457	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	224 051	LC		LD	395 391	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	537 576	LI		LJ	2 275 802
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	884 182	LO		LP	4 927 650
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	2 166 506	8V		8W	2 728 052	
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	117 413	IU		IV	76 814	
	TOTAL IV				IQ	2 283 918	LR		LS	2 804 866	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	5 180 671	OH		OJ	7 776 411	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Retraitements légaux* ou évaluations par mises en équivalence		
						par versement de poste à poste	par annulation à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1	2	3	4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 056 466	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. géol., agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	8 110	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	2 370 901	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	47 841	MT	571 601	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY	2 643 184	MZ	170 194	NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III					IY	2 643 184	NG	47 841	NH	3 120 806	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW
	Autres participations				IO		OX	62 922	OY	4 831 636	OZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	18 040	2F	176 187	2G
	TOTAL IV				I3		NJ	80 962	NK	5 007 823	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	2 643 184	OK	128 803	OL	10 185 095	OM	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **31/08/2020**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: BEG INGENIERIE SOCIAL Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2 - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

**CADRE B**

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		BEG INGENIERIE SOCIAL						Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	209 858	PF	122 554	PG	PH	332 412
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		8 110
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		227 010
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		47 841
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU		QV		QW		QX		381 663
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR		714 076
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
TOTAL I										
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
Inst générales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	2 214		NM			NO	2 214		
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	2 214	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	2 214	
Total général au 31/12 (NP + NQ + NR)	NW	2 214	Total général au 31/12 (NS + NT + NU)		NY	Total général au 31/12 (NW + NY)		NZ	2 214	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

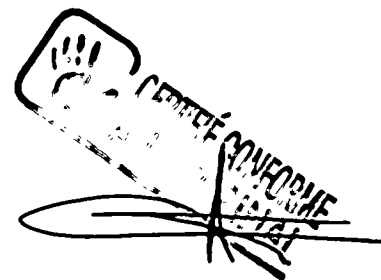
7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		BEG INGENIERIE SOCIAL		Néant <input type="checkbox"/>					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	2 214	TN	TO	2 214		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 paragraphes II du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	2 214	TT	TU	2 214		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	641 906	4B	8 400	4C	121 914	4D	528 392
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	85 811	4F	112 621	4G	85 811	4H	112 621
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	43 299	4K	823 376	4L	37 953	4M	828 722
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	301 543	4U	386 517	4V	301 543	4W	386 517
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 393 690	4Y	114 686	4Z		5A	1 508 376
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	146 427	5W		5X	146 427	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	2 612 677	TV	1 445 600	TW	693 648	TX	3 364 628	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis - en équivalence	02		03		04		05	
	- titres de participation	9U	989 394	9V	646 943	9W		9X	1 636 337
	- autres immobilisations financières (I)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	364 394	6P	313 398	6R	364 394	6S	313 398
	Sur comptes clients	6T	778 646	6U	942 840	6V	655 185	6W	1 066 300
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	616 712	6Y	399 339	6Z	283 476	7A	732 575
	<b>TOTAL III</b>	7B	2 749 146	TY	2 302 520	TZ	1 303 055	UA	3 748 611
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	5 361 822	UB	3 750 334	UC	1 996 703	UD	7 115 453
		- d'exploitation	UE	2 680 742	UF	1 693 397			
	Dont dotations et reprises	- financières	UG	1 067 378	UH	303 306			
		- exceptionnelles	UJ	2 214	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>BEG INGENIERIE SOCIAL</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	176 187	UV		UW	176 187			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	1 108 240				1 108 240			
	Autres créances clients				UX	23 164 546	21 688 967			1 475 580			
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation insuffisamment couverte*)				UO								
	Personnel et comptes rattachés				UY	7 100	7 100						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	734	734						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	36 263	36 263						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 129 083	6 303 499			825 584			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	131 618	131 618						
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	8 155 970	123 228			8 032 742			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	709 496	709 496						
	Charges constatées d'avance				VS	233 173	233 173						
<b>TOTAUX</b>				VT	40 852 411	29 234 078	VU	VV	11 618 333				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	16 721	16 721								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	11 979 114	8 763 282	2 778 332			437 500				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 264 099	38 264 099									
Personnel et comptes rattachés		8C	2 208 085	2 208 085									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 142 108	1 142 108									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 927 971	3 927 971								
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	347 642	347 642								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 775	5 775									
Groupe et associés (2)		VI	684 655	684 655									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 217 318	1 217 318									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		7Z											
Produits constatés d'avance		8L	8 811 215	8 811 215									
<b>TOTAUX</b>		VY	68 604 703	65 388 871	2 778 332	VZ	437 500						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	11 680 508	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	120 886	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



## **S.A. BEG INGENIERIE**

31 Rue Henri Poincaré  
45100 ORLEANS LA SOURCE

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2020**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2020**

---

**S.A. BEG INGENIERIE**  
31 Rue Henri Poincaré  
45100 ORLEANS LA SOURCE

A l'assemblée générale de la société BEG INGENIERIE,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA BEG INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### *Résultats des contrats à long terme*

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites page 7/19 de l'annexe des comptes. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les résultats prévisionnels à terminaison de ces contrats et à vérifier les calculs effectués par la société.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 21 décembre 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**V. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 21 décembre 2020

FCN  
*Commissaire aux comptes*



Hervoan LE FAOU  
Associé

## **ANNEXE**

### **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.